

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **3 juillet 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **26**
Nombre de pouvoirs : **3**

Le dix juillet deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 26 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 3 membres du Conseil Municipal :

M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20240710-015

Matière : 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet : ACTUALISATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA CRECHE FAMILIALE

Vu la délibération n° DL20191211-019 en date du 13 décembre 2019 relative à la Convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique unissant la Commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze pour les structures d'accueil petite enfance pour la période « 2020-2024 » ;

Vu la délibération n° DL20240214-020 en date du 14 février 2024 relative à la Convention territoriale des services à la population unissant la Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze et la Mutualité Sociale Agricole du Limousin pour la période 2024-2028.

Vu la délibération n° DL20210721-019 en date du 22 juillet 2021, la délibération n° DL20220629-015 en date du 30 juin 2022 et la délibération n°DL20230928-009 en date du 28 septembre 2023 actant les dernières mises à jour du règlement de fonctionnement dont la baisse de la capacité d'accueil du service ;

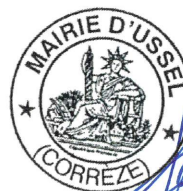
Considérant que l'agrément qui était initialement de 58 places selon l'arrêté n° 23PMI006 du 31 mai 2023 a été modifié à 51 places selon l'arrêté modificatif PMI n° 24PMI002 en date du 24 mai 2024 ;

Considérant la nécessité de réactualiser la capacité d'accueil de la Crèche Familiale suite aux changements apportés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le projet de délibération stipulant la capacité d'accueil de la Crèche Familiale d'Ussel ; et
- Autoriser Monsieur le Maire à signer :
 - L'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 juillet 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20240710-DL20240710-015-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024
Date de mise en ligne : 12/07/2024